

## Conseil municipal du 6 avril 2009

### **Procès-verbal**

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Adopté à l'unanimité

#### 1) Installation d'un Conseiller Municipal

Monsieur BESSET informe le Conseil Municipal que par lettre du 20 mars 2009, Monsieur GARIGLIETTI Sébastien, Conseiller Municipal délégué aux entrepreneurs a donné sa démission pour raisons professionnelles de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Considérant qu'il convient de nommer un autre conseiller municipal selon l'ordre de présentation des membres de la liste « St Leu Nouvelle Chance » et que cette fonction a été proposée et acceptée par Monsieur BOGAERT en date du 23 mars dernier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à l'installation de Monsieur BOGAERT suivant non élu sur la liste « St Leu Nouvelle Chance » qui en accepte la charge.

Adopté par 23 voix pour et 3 abstentions.

#### 2) Désignation d'un membre du Conseil municipal aux commissions municipales

Monsieur BESSET rappelle à l'assemblée qu'en raison de la démission de Monsieur GARIGLIETTI Sébastien, et à la nomination de Monsieur BOGAERT Sébastien.

Sur les explications de Monsieur BESSET, le Conseil Municipal procède dans les formes prescrites par les dispositions de l'article L 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un membre titulaire des commissions suivantes

- Travaux et Patrimoine : Monsieur BOGAERT
- Urbanisme/Logement : Monsieur BOGAERT
- Circulation : Monsieur BOGAERT
- Sécurité : Monsieur BOGAERT
- Sport : Monsieur BOGAERT

Et sera associé au Quartier de Boissy.

Adopté par 27 voix pour

### 3) Modifications des délégations

La démission de Monsieur GARIGLIETTI de son mandat de Conseiller Municipal, met fin à sa délégation dans le domaine économique,  
Monsieur BESSET propose de nommer Madame DEKKER Muriel, Conseillère Municipale déléguée à la citoyenneté et chargée de l'animation et de la vie des quartiers.  
Et de confier la délégation du développement économique à Monsieur ROTH Sébastien Maire Adjoint délégué à l'urbanisme.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Désigne Madame DEKKER aux fins d'exercer la délégation ci-dessus mentionnée, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.  
A ce titre Madame DEKKER percevra une indemnité de fonction égale à 6% de l'indemnité de fonction des élus locaux.

Adopté par 22 voix pour et 5 abstentions.

#### A – FINANCES

### 4) Convention avec la Préfecture pour remboursement anticipé du FCTVA

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA(FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Sur le rapport de Monsieur EUVERTE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, et 2007, soit 921 553 €
- Prend acte de l'inscription au budget de la commune de 1 904 964 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation d'environ 200% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,
- Autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune de Saint Leu d'Esserent s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Adopté par 27 voix pour.

#### 5) Abandon de créance bail KHOUAKI

Monsieur BESSET, Maire, informe l'assemblée que suite à l'absence de patientele et en dépit des multiples efforts de communication, le docteur KHOUAKI a cessé son activité professionnelle au sein de notre commune depuis le 28 février 2009.

Considérant sa demande de remise gracieuse en date du 23 février dernier concernant ses loyers de décembre 2008, janvier 2009 et février 2009, pour un montant total de 1350€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accorde à Monsieur KHOUAKI une remise gracieuse concernant la créance de ses loyers de décembre 2008, janvier et février 2009 d'un montant total de 1350€

Adopté par 21 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

#### 6) Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur ROTH informe l'assemblée de la demande des cafetiers de pouvoir installer une terrasse sur le domaine public.

Il rappelle que l'occupation du domaine public ne sera accordée que si l'emplacement demandé permet la libre circulation piétonne, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, il précise également la volonté de la commune de soutenir le commerce local.

Sur le rapport de Monsieur ROTH, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre de l'année en cours, les droits d'occupation du domaine public, terrasses de café à 10 € le m2 pour la période de six mois

Adopté par 25 voix pour et 2 abstentions

### B – URBANISME

#### 7) Avis sur enquête publique carrière DEGAN

Monsieur ROTH, Adjoint au maire, informe l'assemblée que par arrêté préfectoral du 13 janvier 2009, Monsieur Le Préfet de l'Oise a ordonné le déroulement d'une enquête publique sur la demande présentée par le Directeur Général de la Société Carrières DEGAN, dont le siège social est situé 102 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS, tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de pierres et matériaux calcaires sur le territoire communal de SAINT MAXIMIN

L'enquête publique est ouverte pour la période du 2 mars au 2 avril 2009 inclus.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments contenus dans le dossier

- émet un avis favorable sur le projet sous réserve du strict respect des prescriptions qui pourraient être mentionnées dans l'arrêté préfectoral devant autoriser l'extension précitée

Adopté par 23 voix pour, 3 voix contre et une abstention

## 8) Convention tripartite la Muette (Mairie, Oise Habitat, Conseil Général)

Par courrier, Oise Habitat a transmis pour étude la convention qualité de service concernant le financement de l'opération « résidentialisation de la cité de la Muette ».

Sur le Rapport de Monsieur HARDIVILLEZ, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la convention tripartite « amélioration de la qualité de service dans le logement social » entre la commune, le Conseil Général et Oise Habitat concernant financement de l'opération « résidentialisation de la Muette »
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

## C – PERSONNEL

### 9) Modification du tableau des emplois

Sur la proposition de Monsieur EUVERTE, Adjoint aux Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit :

#### Suppression de poste

<b>Emplois pourvus</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Secteur</b>	<b>Nombre</b>
Gardien Principal	C	Police Municipale	1

#### Création de postes :

<b>Emplois à pourvoir</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Secteur</b>	<b>Nombre</b>
Brigadier	C	Police Municipale	1

Adopté à l'unanimité

## D – QUESTIONS DIVERSES

### 10) Adhésion à l'association « petites villes de France »

Monsieur BESSET, Maire, informe l'assemblée du souhait de la commune d'adhérer à l'association « petites villes de France ».

Dans le cadre de conventions, l'APVF propose aux communes de les représenter et de fédérer leurs attentes sur tous les sujets les intéressant. Elle informe les petites villes sur l'actualité des autres, permet l'échange d'idées et d'initiatives entre les petites villes adhérentes et de les relayer au niveau national en étant une réelle force de propositions auprès des pouvoirs publics.

Cette association permet de promouvoir un aménagement équilibré et harmonieux du territoire dans le cadre d'une décentralisation loyale, efficace et solidaire.

Sur le rapport de Monsieur BESSET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide l'adhésion à l'association des petites villes de France

Adopté à l'unanimité